



CONTRIBUTION DU RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE, MATERNITÉ DE L'OFATMA AU FINANCEMENT DE LA SANTÉ EN HAÏTI

Dr. Max Rudolph SAINT-ALBIN
Directeur Général
Office d'Assurance Accidents du Travail, Maladie et Maternité
(OFATMA)

Avril 2015

PRESENTATION DE L'OFATMA

- Selon la loi du 28 août 1967, l'OFATMA est une institution publique autonome placée sous l'autorité de tutelle du Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST).
- Mandat statutaire de fourniture de Services d'Assurance Accidents du Travail, Maladie et Maternité aux employés de la Fonction Publique et aux travailleurs du secteur privé
- Couverture obligatoire des salariés et de leurs familles contre les risques d'accidents du travail, de maladie et de maternité, moyennant les cotisations du patronat et des salariés.
- En charge du développement et de la gestion des différents plans d'assurance .

VISION DU GOUVERNEMENT

Engagement solennel du Président Michel Joseph Martelly

« ...un Système National de Protection Sociale en Santé qui concernera à terme tous les habitants d'Haïti ... financé progressivement par les ressources propres du pays afin de nous rendre maîtres de notre système de soins »

(discours sur l'Etat de la Nation ,14 janvier 2013)

Décision historique qui engage le pays sur le long terme

NATURE, PRINCIPES

- Le système d'assurance de l'OFATMA est d'essence solidaire, articulée à la protection sociale
- Le système est basé sur des cotisations liées au travail, que celui-ci soit formel ou informel.
- La priorisation de la mobilisation des ressources nationales pour réduire la dépendance aux aides externes
- Ce mécanisme concernera à terme, progressivement, tous les haïtiens
- La qualité des prestation des services est au centre de la démarche
- Le Système de Sécurité Sociale (volet santé) : généralisation à tous les fonctionnaires puis au reste de la population.

HISTORIQUE

2011

- Constitution d'une équipe technique de réflexion sur la protection sociale
- Elaboration du document cadre de protection sociale en santé

2012

- Mise en place de la Commission inter-Ministérielle pour le pilotage du dispositif de protection sociale
- Mise en place d'une sous Commission technique inter-Ministérielle sur la mise en oeuvre du système d'assurance maladie

HISTORIQUE

2013

- Présentation des résultats de l'étude actuarielle commanditée par l'OFATMA
- Lancement de l'appel d'offre international pour la fourniture d'une solution logicielle de gestion et de l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage

2014

- Aout : Passation officielle de la gestion du PAAAFP à l'OFATMA
- Octobre : Début des opérations du PAAAFP
- Décembre: - Adjudication de la firme ASSURIA
 - Lancement du programme d' Assurance Maladie sous le Haut Patronage du Président de la République

CADRE LÉGAL

- Décret du 28 août 1967 créant l'OFATMA définissant les termes de son mandat statutaire d'assurance
- Constitution de 1987 stipulant en son article 19 le droit à la santé
- Décret du 18 février 1975 précisant les termes de l'assurance maladie et maternité

CADRE LÉGAL

- Décret du 17 mai 2005 portant révision du Statut Général de la Fonction Publique.
- En son article 153, l'Etat doit garantir une protection sociale aux fonctionnaires en instaurant un système d'assurance qui donne droit au remboursement des dépenses occasionnés par les maladies et les accidents.
- Cette assurance doit couvrir également les cas de décès.
- La gestion de l'auto assurance des Agents de la fonction publique est confiée à l'OFATMA le 23 aout 2014

ASSURANCES DE L'OFATMA

ASSURANCE ACCIDENTS DU TRAVAIL:

Implantée dès 1967, elle couvre les risques d'accidents affectant les employés et survenus sur les lieux de travail.

ASSURANCE MALADIE ET MATERNITÉ:

- L'Assurance Maternité a fait l'objet d'un décret en date du 18 février 1975, mais n'a été réellement mise en place qu'en 2001.
- Assurance Maladie a démarré en 2012, soit 45 ans après sa création, avec le projet pilote « **Kat Woz Konbit Solidarite Pou Lasante** ».

STRATEGIES

- Assurance maladie des travailleurs avec un dispositif de tiers payant.
 - **OFATMA Assureur**
- Système contributif basé sur les cotisations liées au travail formel et/ou informel.
- Priorisation de la mobilisation de ressources nationales pour le financement du système de santé
- Contribution aux coûts de fonctionnement du système de santé

STRATEGIES (*suite*)

- Stratégie de financement basé sur la performance
- Séparation des fonctions de prestations de soins et de financement, à l'OFATMA, de façon progressive
- L'Etat, à travers le MSPP, continue à rendre disponible à tous un paquet essentiel de service et à offrir ce paquet aux plus vulnérables: assistance sociale, système non contributif.

STRATEGIES *(suite)*

- Identification des sources de financement pour le socle non contributif en vue de l'aménagement d'une ligne budgétaire « Protection sociale en santé »
- Recherche de l'amélioration de l'offre de service (MSPP et autres prestataires de services privés et semi privés), en termes de disponibilité et de qualité

STRATEGIES *(suite)*

- En assurant progressivement la couverture de tous les travailleurs, en recherchant l'harmonisation des dispositifs contributif et non contributif pour faciliter l'accès aux soins, le système de protection sociale en santé concernera, à terme, tous les haïtiens (**Couverture Médicale Universelle**)

OBJECTIFS

Objectif Général :

Contribuer à fournir une Couverture d'Assurance maladie à la population haïtienne

Objectifs Spécifiques :

Permettre aux Agents de la Fonction Publique et à leurs dépendants d'avoir accès à des soins de santé de qualité sur l'ensemble du territoire national ;

- Réaliser la prise en charge complète des Agents de la Fonction Publique à travers les structures de l'OFATMA et d'autres structures pourvoyeuses de soins de santé affiliées répondant aux critères et standards établis par L'OFATMA.
- Offrir aux Assurés des secteurs formel et informel des services de prévention primaire et secondaire

CONDITIONS DE VIABILITÉ DU MÉCANISME DE L'ASSURANCE MALADIE

- Niveau de croissance et vitalité du marché de l'emploi formel
- Maintien du niveau d'engagement et de cohérence des politiques publiques: politique économique et politique de protection sociale
- Investissement dans le système de financement :
 - Estimation de 2 à 5% du budget annuel du système d'assurance maladie à être supporté par l'état haïtien.

ENJEUX ET DÉFIS

- Croissance économique faible
- Taux élevé de chômage et faiblesse relative de l'emploi formel
- Sous-financement des structures de prestations de services publics.
- Secteur informel très peu organisé
 - Limitation de l'assurance collective via des structures organisées
- Faible culture des assurances en Haïti.
 - Effort important de communication à faire pour favoriser l'adhésion des travailleurs du secteur informel

GOUVERNANCE DU PROGRAMME

- Niveau décisionnel: CAOSS / OMRH
- Niveau stratégique : OFATMA
- Niveau consultatif: Commission Médicale d'experts
- Niveau opérationnel: CONAM/OFATMA

COMMISSION MÉDICALE

Organe consultatif pour:

- Fournir l'assistance technique sur le traitement des réclamations
- Donner son avis sur les cas relatifs au traitement des assurés
- Servir d'arbitre en cas de différend entre le prestataire et l'OFATMA

STRATÉGIES

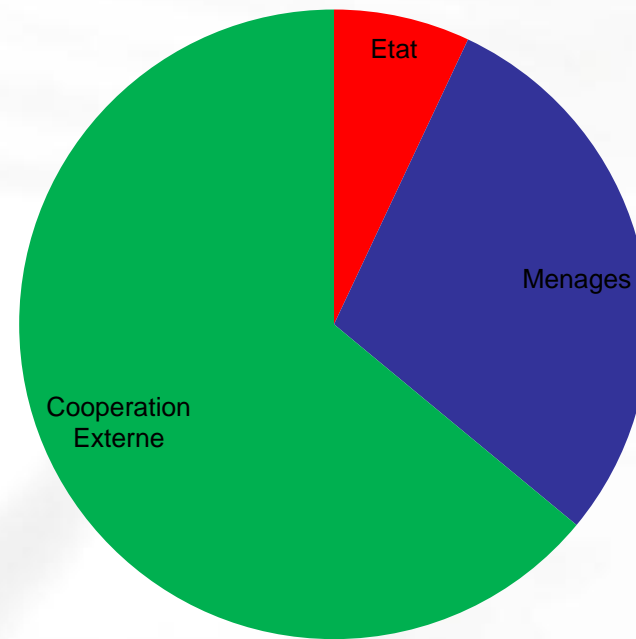
1. Mettre en place l'assurance maladie avec un dispositif de tiers payant
2. Contribuer aux coûts de fonctionnement du système de santé
3. Contribuer à l'amélioration de l'offre de services au niveau des points de prestation

POPULATION CIBLE

- Les Agents de la fonction publique
A date: 88.000 et dépendants totalisant 440.000
- Les salariés des entreprises privées
- Les Volontaires du secteur formel
- Les Volontaires du secteur informel fédéré

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE SANTÉ PAR SOURCES DE FONDS

- Etat : 7%
- Ménages: 29%
- Coopération externe: 64%



Sources: Comptes nationaux de santé/MSPP 2011-2012

L'OFFRE DE SERVICE

Un plan à trois composantes spécifiques dont :

- Une Couverture d'Assurance Maladie et Maternité
- Une Couverture d'Assurance Accidents
- Une Couverture frais funéraires

COUVERTURE D'ASSURANCE MALADIE ET MATERNITÉ

- Patients couverts à 100% (Urgences et hospitalisations)
- Plafond financier de consommation des services limité à HTG 2.000.000
- Opérationnalisation du système :

Des structures de prestations de services du réseau de soins de l'OFATMA:

- 3 hôpitaux de l'OFATMA et un réseau de 37 autres points de prestations de services conventionnés ou Unités périphériques
- 93 médecins affiliés
- 4 Laboratoires
- 3 Pharmacies
- 2 Lunetteries
- 4 entreprises funéraires

TRANSPORT DE PATIENTS EN HAÏTI ET À L'ÉTRANGER

- Des structures de prestations de services à Cuba et en République Dominicaine.
- Un service ambulancier terrestre à travers le service ambulancier national(CAN)
- Un service ambulancier aérien, « Haïti Air Ambulance » pour le transfert des grandes urgences à l'intérieur et à l'extérieur du pays

BASE TARIFAIRE

- Cotisation obligatoire

Secteur formel: 6% de la masse salariale dont 3% employeur et 3% employé

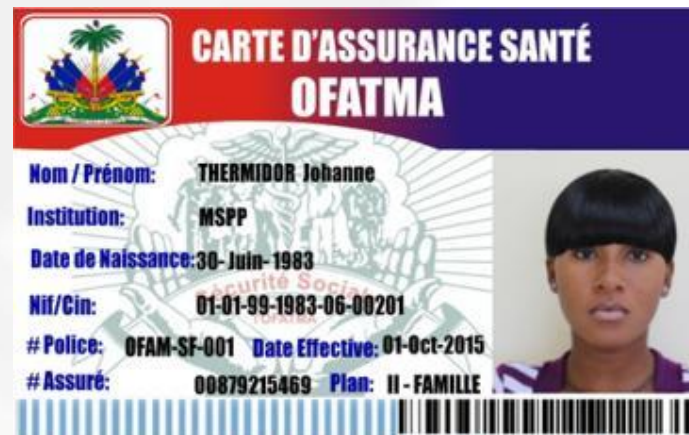
- Cotisation volontaire

Secteur informel: 100 gourdes/personne/mois

A noter qu'une subvention de 600 gourdes est nécessaire à la viabilité de la cotisation du secteur informel.

CARACTÉRISTIQUES DE LA CARTE D'ASSURANCE

- Un identifiant unique avec un numéro définitif pour tout affilié et les dépendants
- Adaptable pour divers types de cotisations
- Contient une bande magnétique ou code barre



RETOMBÉES DU CONVENTIONNEMENT

- Augmentation de l'accès aux soins aux bénéficiaires
- Economie d'échelle pour les prestataires en raison du volume de patients assurés
- Réponse aux risques financiers liés à la maladie
- Renforcement institutionnel
- Amélioration du plateau technique par l'allocation de nouvelles ressources générées par les cotisations des assurés

IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE

- Système d'assurance de qualité à cout abordable
- Contribution à la non décapitalisation des familles
- Valeur ajoutée à la lutte contre la pauvreté

RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

- Mettre à disposition des ressources humaines spécialisées pour garantir la prise en charge des assurés et améliorer l'offre de soins au niveau des UP
- Fournir un support financier pour des travaux de réaménagement
- Fournir des équipements et matériels en vue d'améliorer la plateau technique

SUBVENTIONS

- Support financier au fonctionnement du service de dialyse de l'HUEH
- Allocations mensuelles pour la réalisation de travaux de recherche à l'HUEH
- Dotation de ressources pour le fonctionnement de l'infirmierie de la FMP

COMPLÉMENTARITÉ DES MÉCANISMES FINANCIERS

- Harmoniser les dispositifs contributifs et non contributifs pour faciliter l'accès aux soins
- Mettre en cohérence la contractualisation et le dispositif tiers payant
- Identifier des sources de financement pour les exemptions du socle non contributif

PERSPECTIVES

- Extension des services au secteur informel
- Intégration du monde paysan
- Aménagement d'une ligne budgétaire « Protection sociale en santé », alimentée par le trésor public et l'aide internationale via des appuis budgétaires
- Support de l'Etat pour faciliter l'adhésion des organismes déconcentrés ou autonomes au programme d'Assurance Maladie , Maternité de l'OFATMA
- Couverture d'assurance accidents pour les écoliers des institutions publiques et ceux des écoles privées affiliées au programme PSUGO

CONCLUSION

- La santé est avec l'éducation une condition au développement socio-économique du pays
- La synergie entre l'approche solidaire du dispositif d'assurance maladie et la stratégie du financement basé sur la performance représente un atout majeur pour atteindre une couverture universelle en santé
- La pérennisation du programme d'Assurance Maladie et Maternité dépendra de l'amélioration de l'offre de services, de la croissance économique, de la fidélisation des acteurs et des cohérences des politiques

A stethoscope is positioned in the upper right corner of the image, resting on a document that contains some text and a table. A large, faint, circular highlight is centered behind the word 'Merci'. The background is a light, textured surface, possibly a piece of paper or a wall, with a dark teal border at the top and bottom.

Merci